

A. 103  
N° 1 ET 2.

JANVIER ET FÉVRIER

1903.

BULLETIN INTERNATIONAL  
DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES  
DE CRACOVIE.

CLASSE DE PHILOGIE.  
CLASSE D'HISTOIRE ET DE PHILOSOPHIE.

ANZEIGER  
DER  
AKADEMIE DER WISSENSCHAFTEN  
IN KRAKAU.

PHILOGISCHE KLASSE.  
HISTORISCH-PHILOSOPHISCHE KLASSE.



CRACOVIE  
IMPRIMERIE DE L'UNIVERSITÉ  
1903.



L'ACADÉMIE DES SCIENCES DE CRACOVIE A ÉTÉ FONDÉE EN 1872 PAR  
S. M. L'EMPEREUR FRANÇOIS JOSEPH I.

PROTECTEUR DE L'ACADÉMIE :

S. A. I. L'ARCHIDUC FRANÇOIS FERDINAND D'AUTRICHE-ESTE.

VICE-PROTECTEUR : S. E. M. JULIEN DE DUNAJEWSKI.

PRÉSIDENT: M. LE COMTE STANISLAS TARNOWSKI.

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL: M. STANISLAS SMOLKA.

EXTRAIT DES STATUTS DE L'ACADÉMIE:

(§ 2). L'Académie est placée sous l'auguste patronage de Sa Majesté Impériale Royale Apostolique. Le protecteur et le Vice-Protecteur sont nommés par S. M. l'Empereur.

(§ 4). L'Académie est divisée en trois classes:

a) classe de philologie,

b) classe d'histoire et de philosophie,

c) classe des Sciences mathématiques et naturelles.

(§ 12). La langue officielle de l'Académie est la langue polonaise.

*Depuis 1885, l'Académie publie, en deux séries, le „Bulletin international“ qui paraît tous les mois, sauf en août et septembre. La première série est consacrée aux travaux des Classes de Philologie, d'histoire et de Philosophie. La seconde est consacrée aux travaux de la Classe des sciences mathématiques et naturelles. Chaque série contient les procès verbaux des séances ainsi que les résumés, rédigés en français, en anglais, en allemand ou en latin, des travaux présentés à l'Académie.*

Le prix de l'abonnement est de 6 k. = 8 fr.

Les livraisons se vendent séparément à 80 h. = 90 centimes.

Publié par l'Académie  
sous la direction du Secrétaire général de l'Académie  
M. Stanislas Smolka.

Nakładem Akademii Umiejętności.

Kraków, 1903. — Drukarnia Uniw. Jagiell. pod zarządkiem Józefa Filipowskiego.

BULLETIN INTERNATIONAL  
DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES  
DE CRACOVIE.

CLASSE DE PHILOGIE. CLASSE D'HISTOIRE ET DE PHILOSOPHIE.



L'ACADÉMIE DES SCIENCES DE CRACOVIE A ÉTÉ FONDÉE EN 1872 PAR  
S. M. L'EMPEREUR FRANÇOIS JOSEPH I.

PROTECTEUR DE L'ACADÉMIE :  
S. A. I. L'ARCHIDUC FRANÇOIS FERDINAND D'AUTRICHE-ESTE.

VICE-PROTECTEUR : S. E. M. JULIEN DE DUNAJEWSKI.

PRÉSIDENT: M. LE COMTE STANISLAS TARNOWSKI.

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL: M. BOLESLAS ULANOWSKI.

EXTRAIT DES STATUTS DE L'ACADÉMIE:

(§ 2). L'Académie est placée sous l'auguste patronage de Sa Majesté Impériale Royale Apostolique. Le protecteur et le Vice-Protecteur sont nommés par S. M. l'Empereur.

(§ 4). L'Académie est divisée en trois classes:

a) classe de philologie,

b) classe d'histoire et de philosophie,

c) classe des Sciences mathématiques et naturelles.

(§ 12). La langue officielle de l'Académie est la langue polonaise.

*Depuis 1885, l'Académie publie, en deux séries, le „Bulletin international“ qui paraît tous les mois, sauf en août et septembre. La première série est consacrée aux travaux des Classes de Philologie, d'Histoire et de Philosophie. La seconde est consacrée aux travaux de la Classe des sciences mathématiques et naturelles. Chaque série contient les procès verbaux des séances ainsi que les résumés, rédigés en français, en anglais, en allemand ou en latin, des travaux présentés à l'Académie.*

Le prix de l'abonnement est de 6 k. = 8 fr.

Les livraisons se vendent séparément à 80 h. = 90 centimes.

Publié par l'Académie  
sous la direction du Secrétaire général de l'Académie  
M. Boleslas Ulanowski.

Nakładem Akademii Umiejętności.

Kraków, 1914. — Drukarnia Uniw. Jagiell. pod zarządkiem Józefa Filipowskiego.

BULLETIN INTERNATIONAL  
DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES

DE CRACOVIE.

CLASSE DE PHILOGIE.  
CLASSE D'HISTOIRE ET DE PHILOSOPHIE.

ANZEIGER  
DER  
AKADEMIE DER WISSENSCHAFTEN

IN KRAKAU.

PHILOGISCHE KLASSE.  
HISTORISCH-PHILOSOPHISCHE KLASSE.

ANNÉE 1903.



CRACOVIE  
IMPRIMERIE DE L'UNIVERSITÉ  
1904.





## Table des matières.

<b>Classe de philologie. Classe d'histoire et de philosophie.</b>	
	Page
<b>J. Baudouin de Courtenay.</b> Essai de démonstration, au moyen des faits linguistiques, de la spontanéité des phénomènes psychiques . . . . .	108
<b>P. Bienkowski.</b> Les reliefs dans „Giardino Boboli“ de Florence . . . . .	66
— Chapitre XVII de la „Germania“ de Tacite. . . . .	67
<b>A. Brückner.</b> Contribution à la lexicographie polonaise . . . . .	102
<b>M. Ciszewski.</b> Le foyer. Étude ethnologique. I partie. Le culte du feu comme élément . . . . .	86
<b>Compte rendu</b> de la séance du 20 décembre 1902 de la Commission de l'histoire de l'art . . . . .	3
— rendu de la séance du 23 janvier 1903 de la Commission de l'histoire de l'art . . . . .	5
— rendu de la séance du 26 février 1903 de la Commission de l'histoire de l'art . . . . .	21
— rendu de la séance du 26 mars 1903 de la Commission de l'histoire de l'art . . . . .	68
— rendu de la séance du 22 mai 1903 de la Commission de l'histoire de l'art . . . . .	114
— rendu de la séance du 23 juin 1903 de la Commission de l'histoire de l'art . . . . .	117
— rendu de la séance du 7 novembre 1903 de la Commission de l'histoire de l'art . . . . .	129
<b>V. Czermak.</b> L'égalité devant la loi des orthodoxes et des catholiques en Lithuanie . . . . .	8
<b>T. Grabowski.</b> Notes biographiques et littéraires sur Stanislas Staszic . . . . .	148
<b>St. Grabski.</b> L'essence de la valeur considérée comme phénomène social et économique . . . . .	131
<b>W. Kętrzyński.</b> L'introduction en Pologne de l'Ordre teutonique par Conrad, duc de Mazovie . . . . .	26
— La terre de Michałow. Contribution à l'histoire des falsifications des chartes par l'Ordre teutonique . . . . .	148

VI

	Page
<b>S. Kętrzyński.</b> Études sur la chancellerie de Casimir-le-Grand. I-ère partie	141
<b>St. Kutrzeba.</b> Les origines et la juridiction des fonctionnaires royaux dits „capitanei“ (starosta) en Pologne jusqu'à la fin du XIV siècle . . .	11
<b>W. Lutosławski.</b> L'esthétique de Plotin, en relation avec la conception classique du beau . . . . .	79
<b>J. Łoś.</b> Fonctions du cas instrumental en polonais . . . . .	126
<b>C. Morawski.</b> Catulliana et Ciceroniana . . . . .	7
— Ovidiana . . . . .	108
<b>Lud. Puszet.</b> Études sur l'architecture en bois polonaise. I. Cabane . . .	57
<b>St. Schneider.</b> L'évolution de l'orphique dans l'antiquité et dans les temps modernes . . . . .	124
Séance de la Commission d'histoire du 24 janvier 1903 . . . . .	24
<b>Thad. Sinko.</b> De Romanorum viro bono . . . . .	76
<b>V. Vondrák.</b> Recherches sur les règles de la pénitence occidentale d'après les monuments littéraires de la lanque liturgique de l'église slave . .	104





BULLETIN INTERNATIONAL  
DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES DE CRACOVIE.

I. CLASSE DE PHILOGIE.  
II. CLASSE D'HISTOIRE ET DE PHILOSOPHIE.

---

N° 1 et 2.                      Janvier et Février                      1903.

---

**Sommaire.** Séances du 19 et 26 Janvier, du 9 et 16 Février.

Résumés. 1—2. Comptes rendus des séances du 20 Décembre 1902 et du 23 Janvier 1903 de la commission de l'histoire de l'art.

3. M. C. MORAWSKI. *Catulliana et Ciceroniana*.

4. M. V. CZERMAK. L'égalité devant la loi des orthodoxes et des catholiques en Lithuanie.

5. M. ST. KUTRZEBA. Les origines et la juridiction des fonctionnaires royaux dits „capitanei“ (starosta) en Pologne jusqu' à la fin du XIV siècle.

---

SÉANCES

I. CLASSE DE PHILOGIE.

SÉANCE DU 26 JANVIER 1903.

PRÉSIDENCE DE M. C. MORAWSKI.

M. C. MORAWSKI présente son travail: „*Catulliana et Ciceroniana*“.

M. J. TRETIAK présente son travail: „*Jules Slowacki: I. partie. Développement de l'esprit du poète et son reflet dans la poésie.*“

M. ST. PTASZYCKI présente une note sur deux bréviaires polonais du XVI<sup>e</sup> siècle.

Le Secrétaire rend compte de la séance de la Commission de l'histoire de l'art du 20 Décembre 1902.

SÉANCE DU 9 FÉVRIER 1903.

PRÉSIDENCE DE M. C. MORAWSKI.

Le Secrétaire dépose sur le bureau les dernières publications de la Classe:

»Rozprawy Akademii Umiejętności. Wydział filologiczny. Serya II. Tom XIX. Ogólnego zbioru tom XXXIV«. (*Travaux de la Classe de Philologie*), 8-o, p. 427.

»Materyały i prace Komisji językowej Akademii Umiejętności w Krakowie«. Tom I. Zeszyt II, str. 165—312. (*Matériaux et travaux de la Commission linguistique, T. I. fascicule 2*).

»Biblioteka pisarzy polskich«. Nr. 43. (*Bibliothèque des écrivains polonais*), 8-o, p. 158.

K. MORAWSKI: »Catulliana et Ciceroniana«, 8-o, p. 21.

S. ZATHEY: »Fraszki« Jana Kochanowskiego. (*Les „Facéties“ de Jean Kochanowski*) 8-o, p. 73.

Le Secrétaire présente le travail de M. THAD. GRABOWSKI: »*La poésie polonaise après l'année 1863. III. partie*«.

## II. CLASSE D'HISTOIRE ET DE PHILOSOPHIE.

SÉANCE DU 9 JANVIER 1903.

PRÉSIDENTE DE M. F. ZOLL.

Le Secrétaire dépose sur le bureau les dernières publications de la Classe:

O. BALZER: »Przyczynki do historyi źródeł prawa polskiego«. (*Contributions à l'histoire des sources du droit polonais*), p. 151.

M. ST. ESTREICHER présente une notice sur »*le Code du roi Hamurabi*«.

M. W. CZERKAWSKI présente son travail: »*La population de la Galicie de l'Est au point de vue de la nationalité*«.

SÉANCE DU 16 FÉVRIER 1903.

PRÉSIDENTE DE M. V. ZAKRZEWSKI.

Le Secrétaire dépose sur le bureau les dernières publications de la Classe:

ST. ZAKRZEWSKI: »Opactwo św. Bonifacego i Aleksego na Awentynie«. (*L'abbaye des ss. Boniface et Alexis sur l'Aventin*), p. 89.

M. FR. PIEKOSIŃSKI présente son travail: »*Les paysans Polonais à l'époque des Jagellons et le développement du droit teutonique aux temps des Piasts*«.

M. V. CZERMAK présente son travail: »*L'égalité devant la loi des orthodoxes et des catholiques en Lithuanie au XV siècle*«.

Le Secrétaire présente le travail de M. ST. KUTRZĘBA: »*Les origines et la juridiction des fonctionnaires royaux dits „capitanei“ (starosta) en Pologne jusqu' à la fin du XIV siècle*«.

Le Secrétaire rend compte de la séance de la Commission historique du 24 Janvier.



## Résumés

---

1. *Posiedzenie Komisji historii sztuki z dnia 20. grudnia 1902. (Compte rendu de la séance du 20 Décembre 1902 de la Commission de l'histoire de l'art).*

M. Tomkiewicz rend compte de son excursion dans le Royaume de Pologne, au cours de l'été de 1902. Dans les districts de Proszowice et de Nowo Radomsk, il a découvert nombre de monuments non étudiés jusqu'ici. Ceux de Wielgomlyny, dans le district de Nowo Radomsk, méritent une mention particulière. Au XV-e siècle le domaine de Wielgomlyny appartenait à la famille Koniecpolski. Jacques, fils de Jean Koniecpolski, chancelier de la couronne, et sa mère, Dorothée de Sienno, firent bâtir en 1465 l'église paroissiale et un couvent où furent établis des religieux de l'ordre de S. Paulin. La terre passa au XVII s. à la famille Moszynski. Les religieux en sont propriétaires à partir de 1716.

L'église et le monastère sont à peu près conservés en entier. L'église est petite (27 m. de long) à une seule nef, orientée, à contreforts. Au couchant de l'église s'élève le couvent, bâtie à un étage, avec deux entrées.

A remarquer surtout le portail en grès de l'église, oeuvre du XV-e siècle, du type dit de Dlugosz. L'intérieur de cette église renferme d'ailleurs une foule de détails et d'objets gothiques: la mense, en marbre, du grand autel, décorée des blasons Pobog, Stary Kon et Dembno; un bénitier, en pierre, à huit pans, de la forme d'un calice, orné des blasons Pobog, Prus, Dembno et Leliwa.

Mais ce qu'il y a incontestablement de plus intéressant est la plaque tombale du sarcophage de trois Koniecpolski, composée de 18 pièces en bronze, gravées et ajustées ensemble. Elle représente, sur

un fond de draperies à ornementation végétale, trois chevaliers debout sous un dais, avec, à leurs pieds, le blason Pobog; ce sont Jean Koniecpolski, chancelier, mort en 1455, et ses deux fils, Jean, décédé en 1471, et Przedbor, en 1475, ainsi que nous l'apprend une inscription gothique autour de la plaque.

Une cloche de 1460, portant les blasons Pobog et Dembno, nous rappelle encore les Koniecpolski.

Dans cette même église on voit au-dessus de la nef une voûte en berceau du style barocco, ainsi que deux chapelles du même style. Sur l'autel de l'une de ces dernières se trouve un Christ en croix d'une réelle beauté. Sur la paroi intérieur on lit l'épithaphe de Martin Klobukowski (1650) et de Wierusz Kowalski. La voûte de la coupole de la seconde chapelle porte une fresque du XVIII-e siècle représentant la gloire des Bienheureux.

On conserve à la sacristie plusieurs ornements d'église fort beaux, un ostensorio barocco, un encensoir d'argent du même style, et une feuille d'argent employée comme robe de la Sainte-Vierge. Au centre de cette bande métallique, provenant sans doute du XVI-e siècle, on voit un pélican nourrissant ses petits.

M. Zubrzycki résume la première partie de son mémoire sur Krosno. Après avoir décrit la situation de la ville, le rapporteur en retrace brièvement l'histoire et en fait ressortir l'importance commerciale au moyen âge.

Krosno est tout particulièrement riche en souvenirs du passé. L'église paroissiale, édifice de la seconde moitié du XIV-e siècle, présente encore aujourd'hui beaucoup de caractères gothiques. Très curieux surtout un mur de façade, séparant le toit du choeur de celui de la nef principale.

Dans l'intérieur de l'église, on doit citer: une sculpture sur bois représentant la Sainte Trinité, un beau tableau du Couronnement de la Sainte-Vierge, le tombeau en marbre des Skotnicki (XVII-e s.) les petits autels et les stalles de la grande nef. Le trésor de l'église était autrefois fameux par ses richesses.

Sur la place on voit, de deux côtés, une terrasse ombragée, reste sans doute des allées d'arbres qui faisaient le tour de la ville au temps de sa splendeur.

M. Emmanuel Swieykowski présente une série de plans du palais qu'avait fait construire François de Sales Potocki à Krystynopol, sur le Bug. Ces plans, appartenant à Madame la Comtesse Adam



Potocka, nous permettent de connaître une grande résidence seigneuriale du XVIII-e siècle. En 1691, l'hetman de la couronne, Félix Casimir Potocki, fit élever un château qui prit le nom de la femme du fondateur, Christine Lubomirska, fille de Georges, maréchal de la couronne. François de Sales Potocki transforme ce château en palais dans le goût français, vers 1756. Les plans qui comprennent huit feuilles nous donnent la disposition intérieure, la coupe et l'ornementation. Mais on est surtout frappé par le parc qui s'étendait devant la façade du palais, entre cour et jardin. L'influence de Le Nôtre et l'imitation de Versailles y sont évidentes. Les canaux, les cascades artificielles, les fontaines y abondent. Les plans sont signés par le „Capitaine Ricaud“. C'était sans doute un officier saxon s'occupant d'architecture, à l'instar du général Popelmann. Dans ses compositions l'élément saxon se mêle à des réminiscences françaises. Quant aux décorations intérieures, elles rappellent beaucoup le genre de Jacques François Blondel (1705—1774). Six autres plans nous donnent la coupe horizontale et verticale des pavillons de bains, des salles de concert et d'un petit palais à Pérespe, avec de fort jolis détails. Sur ces cartons on voit encore le dessin des jardins de Mohylów, le plan de l'hôtel Mniszech, à Varsovie, avec un grand jardin symétrique, et deux plans d'hôtels avec jardins, de l'époque de Stanislas Félix Potocki, palatin de Ruthénie. Ces plans sont de précieux documents pour l'histoire architecturale de Varsovie; sur les deux derniers on voit même la signature de M. Szkiładz, conducteur des travaux de Sa Majesté le Roi. Ce personnage était sans doute un des nombreux conducteurs employés à la construction des édifices royaux, sous la direction de Kanisetzer et de Bacciarelli.

---

2. *Posiedzenie Komisji historyi sztuki z dnia 23 stycznia 1903. (Compte rendu de la séance du 23 janvier 1903 de la Commission de l'histoire de l'art).*

M. Tomkowicz termine son rapport sur l'excursion qu'il fit en Pologne, pendant l'été de 1902. Il visita à Chelm, la chapelle de Sainte Anne, que Jean Lezynski, palatin de Malogosk, fit ajouter à l'église du XIV-e siècle, et qui est en partie conservée. Dans cette chapelle on voit le magnifique tombeau de Lezynski. Ce mo-

nument de grès représente un chevalier revêtu de son armure, avec des panoplies sur les côtés, et, à ses pieds, deux sirènes, ainsi que les blasons Nalencz, Odrowonz, Labendz, Ciolek; le tout surmonté de deux dauphins à queue contournée. Les détails rappellent plusieurs monuments polonais de la seconde moitié du XVI-e siècle, et c'est sans doute un ouvrage de Canevessi, le fils. Il y a encore dans cette chapelle une plaque murée, sur laquelle on voit le blason Szreniawa, et une inscription qui nous apprend que cette plaque fut apposée par les soins de Stanislas Brzeski, à la mémoire de sa mère, morte en 1636.

On peut admirer à la sacristie un calice, or et argent, superbe travail renaissance avec des réminiscences gothiques.

La cloche, portant le blason Brochwicz, est datée 1488.

La collégiale de Kurzelow, construite en 1360 par Jean Skotnicki, archevêque de Gniezno, est fort détériorée extérieurement par les crépissages et les réparations; mais l'intérieur en est bien conservé. Cet édifice, pierre et brique, est composé d'un choeur et d'une nef à pilier central en pierre de taille. L'ensemble rappelle l'église S. Croix à Cracovie. Dans une chapelle latérale on voit le cénotaphe, en marbre brun, de Marianne Baranowska, née Pieniązek, décédée en 1631. Le baptistère en bronze, de 1417, porte une inscription en minuscules gothiques. A la sacristie on remarque un ostensor gothique décadent, souvenir de deux Kurzelowiens, Muscenius, prêtre, et Jacobeus, professeur à l'Académie de Cracovie.

Outre ces églises, le rapporteur a étudié plusieurs châteaux inconnus, ou tout au moins non décrits jusqu'à ce jour. A Pukarzew, berceau des Pukarzewski Szreniawites, on voit encore les débris d'un ancien manoir en granit, qui s'élevait au milieu d'une plaine marécageuse. A Bonkowa Góra, sur la Pilica, la position des ruines atteste l'origine médiévale du château. Dans la salle principale on voit des traces de créneaux et de meurtrières. Très importantes sont les ruines de Majkowice, splendide demeure de Floryan Szary (Le Gris), forteresse que Paprocki appelle Surdega. C'est une construction en pierre brute; les murs se sont écroulés, mais le donjon est encore debout avec ses diverses ouvertures sur les étages.

M. Piekosinski présente la copie de l'inventaire testamentaire de Dorothee Latoszynska, acte de 1658, tiré des livres territoriaux de Pilzno. M. Lepszy décrit une très intéressante sculpture du musée diocésain de Tarnow, groupe en bois représentant Sainte Anne et



deux autres personnages, copie du groupe de l'église des Bernardins de Cracovie, exécuté par Wit Stwosz entre 1481 et 1486, et vraisemblablement due au même Wit Stwosz.

M. Pagaczewski fait deux communications. Dans la première il montre que la croix émaillée, romane, découverte à Albigowa, près de Lancut, et depuis quelques années faisant partie du musée de Cracovie, ne date pas du XVII-e siècle, comme le prétendait feu M. Łuszczkiewicz, mais bien de la seconde moitié du XII et provient de Limoges.

Dans la seconde, il fait remarquer que l'église S. Nicolas à Cracovie présente des traces évidentes d'art roman. Tout récemment, le mur méridional du choeur ayant été dépouillé de son crépi, on a vu des fragments d'un mur roman, ce qui semble confirmer l'opinion émise autrefois par le rapporteur que S. Nicolas fut édifié à l'époque romane; mais s'il en faut juger par les dimensions anormales du choeur, ce choeur dut constituer à lui seul la chapelle primitive, à laquelle plus tard furent ajoutées des constructions de brique.

M. Cercha, à l'aide d'illustrations, compare la grille de la chapelle Maciejowski, au Wawel, avec celle de la chapelle Gamrat. Les motifs des deux grilles ont quelque parenté; ceux de la grille Gamrat sont cependant plus beaux. Mais les détails accusent, pense le rapporteur, que ces deux ouvrages ne manquent pas d'analogie avec la grille de la chapelle de Sigismond. Au centre de la grille Maciejowski, un motif populaire attire les regards.

M. Swieykowski présente un tableau fort curieux du XVI-e siècle, trouvé en Ukraine, représentant „l'Adoration des Bergers“. On y reconnaît l'influence d'Albert Dürer.

---

### 3. C. MORAWSKI. *Catulliana et Ciceroniana.*

In dieser Abhandlung beleuchtet zunächst der Verfasser das Verhältnis zwischen Catull und Cicero, er bespricht, was sie im Leben verband und die literarischen Grundsätze und Neigungen, welche sie trennten. Manche Punkte der ciceronischen Versmacherei werden dabei in Betracht gezogen. Schließlich weist der Verfasser auf einige Berührungspunkte hin zwischen den Werken Ciceros und

Catulls. Im zweiten Teile werden einige ciceronische und anderweitige Phrasen in der Literatur verfolgt. Im dritten Teil geht der Verfasser von den Schlußversen des 63 Gedichtes des Catull aus und beschäftigt sich im Anschluß daran mit den Verfluchungsformen in der römischen Literatur, hauptsächlich bei Ovid und Horaz. Auf S. 381 (Separatabdruck S. 7) ist in der Zeile 6 (von oben) *novem et viginti* in *novem et triginta* zu korrigieren.

4. M. V. CZERMAK. Kwestya równouprawnienia schizmatyków i katolików na Litwie. (*L'égalité devant la loi des orthodoxes et des catholiques en Lithuanie*).

L'égalité devant la loi des catholiques et des orthodoxes en Lithuanie fut assurée, prétend-on, par le privilège de Grodno, accordé par Ladislas Jagellon, le 15 octobre 1432 (cet acte, il est vrai, est daté de Léopol, mais il fut signé à Grodno). Les deux savants les plus compétents en questions lithuaniennes, M. M. Lewicki et Prochaska, non moins que M. Mathias Ljubawskij qui en Russie s'est aussi fait une spécialité de ces questions, admettent ce fait historique sans hésiter, et tous les auteurs de manuels classiques d'histoire de Pologne suivent docilement ces maîtres.

Cependant une étude approfondie des sources où ces érudits ont puisé, et surtout la comparaison de ces sources avec les documents récemment publiés (entre autres avec ceux que M. Piekosiński a fait paraître en 1900 dans les „Archives de la Commission juridique“ T. VII, en annexe des textes latins et polonais du Statut lithuanien en seconde rédaction) doivent conduire à rayer des annales de 1432 le fait historique susmentionné. Les premiers doutes à ce sujet furent émis par M. Piekosiński à propos de la publication dans les „Archives“ des matériaux concernant le Statut lithuanien; mais il ne développa pas sa juste observation, à l'appui de laquelle il n'apportait d'ailleurs qu'un seul argument.

L'égalité des schismatiques et des catholiques ressortait, d'après tous les historiens, du texte même du privilège dit de Grodno, promulgué le 15 octobre 1432 (Cod. epist. sæc. XV, T. III, p. 523—4). Cet acte en effet supprime toute inégalité de droits entre les catholiques et les Ruthènes orthodoxes en Lithuanie; mais sur ce



document dont la teneur ne nous est connue que par une copie, il ne figuraient suivant l'affirmation du copiste, que les sceaux des sept grands dignitaires de la couronne, Zbigniew Oleśnicki, évêque de Cracovie, en tête, sans qu'il s'y trouvât le sceau du roi, Ladislas Jagellon. Il y est même spécifié à la fin que l'acte devra être soumis à la sanction du souverain (car les sceaux des sénateurs, dit le texte du privilège, „usque ad appensionem sigilli maiestatis serenitatis suae sunt appensae testimonio litterarum“). Or rien ne prouve que plus tard Jagellon ait approuvé de son seing l'acte rédigé le 15 octobre 1432 à Grodno; tandis qu'au contraire tout semble attester que Jagellon ne confirma jamais ce privilège, et ne voulut point reconnaître l'égalité des catholiques et des orthodoxes. On n'a pas encore en effet découvert de document établissant cette égalité, revêtu du seing de Jagellon; de plus, dans le privilège de Léopol, octroyé par le roi le 30 octobre 1432, à la noblesse de Luck et dans lequel les schismatiques de la terre de Luck exclusivement sont placés sur le pied d'égalité avec la noblesse catholique (Cod. epist. I, p. 77—8), il n'est nullement question d'étendre cette faveur aux Ruthènes du grand-duché de Lithuanie. En troisième lieu, dans le privilège de Troki de 1434 (Cod. epist. III, p. 529—31), par lequel Sigismond, en qualité de grand-duc de Lithuanie, assure dans ses Etats l'égalité devant la loi aux catholiques et aux orthodoxes, il n'est cité aucun document antérieur ayant mis en vigueur cette égalité (tout privilège précédent eût du reste rendu inutile l'édit de Sigismond de 1434); quatrièmement, dans le privilège de Sigismond Auguste de 1551, où le roi rapporte et confirme dans toutes leurs dispositions les privilèges auparavant accordés à la noblesse lithuanienne, on ne voit ni citation, ni confirmation du privilège de Grodno de 1432: après le texte du privilège de Horodlo de 1413, vient immédiatement le texte de celui de Troki de 1434 (Arch. de la Com. jur. T. VII, p. 261). Cette dernière particularité est décisive; elle permet d'affirmer catégoriquement que le privilège de Grodno n'obtint jamais la sanction royale, qu'il n'eut force de loi, ni avant, ni après la mort de Jagellon. Par contre, le privilège du grand-duc Sigismond de 1434, ayant été confirmé par le privilège de Sigismond Auguste de 1551, c'est bien ce privilège de Troki (1434) qu'il faut considérer comme l'acte par lequel fut établie l'égalité partielle des orthodoxes et des catholiques en Lithuanie. En somme, d'après ce que nous venons d'établir, on peut conclure

que l'égalité fut reconnue aux schismatiques de Volhynie par le privilège de Léopol du 30 octobre 1432, donné par Ladislas Jagellon; en ce qui concerne les orthodoxes-ruthènes non volhyniens, c'est par le privilège de Troki (6 mai 1434), qu'ils acquirent la même concession; acte toutefois non de Ladislas Jagellon, mais de son frère Sigismond, grand-duc de Lithuanie.

Dans les deux cas l'égalité fut loin d'être complète. Le privilège de Troki, accordé par Sigismond en 1434, n'établit pas l'égalité des orthodoxes et des catholiques, en une forme supprimant toute différence à l'égard des uns et des autres; il consacre au contraire six paragraphes à préciser les points de cette égalité. Ainsi on est étonné de ne pas voir dans ces six paragraphes un seul mot au sujet de l'accession des orthodoxes aux dignités sénatoriales et territoriales, dignités auxquelles le privilège de Horodlo (1413) ne leur permettait pas de parvenir. Le grand-duc Sigismond, n'ayant pas rapporté cette prohibition dans le privilège de Troki, et ayant confirmé à la fin du dit document tous les privilèges lithuaniens antérieurs, et cela sans aucune restriction, confirma par conséquent cette clause du privilège de Horodlo qui n'était pas en contradiction avec le privilège de Troki; en d'autres termes les dignités sénatoriales et territoriales furent, comme par le passé, fermées aux orthodoxes, pour lesquels d'ailleurs on élargissait l'égalité. Il n'est pas en effet douteux que ces entraves n'aient longtemps pesé dans la suite sur les orthodoxes lithuaniens; les princes lithuaniens pendant le XVI-e siècle, jusqu' en 1563, les considèrent encore comme ayant force de loi. Dans le privilège de Sigismond-Auguste de 1551, publié par M. Piekosiński, confirmant tous les anciens privilèges lithuaniens, on voit entre autres le texte d'un privilège de Sigismond I, de 1529, dont l'article III réserve exclusivement aux catholiques les dignités et hauts emplois locaux; ce même privilège de Sigismond-Auguste (1551) est terminé par une déclaration consacrant la même exclusion (Arch. de la Com. jur. VII, 280—1 et 297). Chose plus importante: depuis longtemps déjà a été publié le texte d'un document, constamment dédaigné par nos historiens, et contenant cependant l'abrogation formelle et définitive de la disposition restrictive du privilège de Horodlo. Nous voulons parler du privilège dit de Wilna, accordé par Sigismond Auguste le 7 juin 1563, et dont nous avons jusqu'à trois réimpressions au cours du XIX-e siècle, à savoir, 1<sup>o</sup>: en ruthène, en tête de l'édition russe des trois



rédactions du Statut lithuanien (Wremiennik imperatorskawo moskowskawo obszczestwa istorii i drewnostej ross. Moskwa 1854: Statut 1566 goda, p. 1—4); 2<sup>o</sup>, encore en ruthène dans les „Sources“ de Działyński pour l'histoire de l'Union (II-e partie, chap. I, p. 167--8); 3<sup>o</sup>, enfin, en latin, dans l'édition polono-latine de la traduction du Statut de 1566 (Arch. de la Com. jur. VII, p. 298 - 300). Notons encore que lorsque Sigismond I nomma en 1522 le prince Constantin d'Ostrog, orthodoxe, palatin de Troki, il se crut tenu de se justifier d'avoir contrevenu en cette circonstance aux prescriptions du privilège de Horodlo, prescriptions qu'il observera d'ailleurs strictement à l'avenir (Arch. de la Com. jur. VII, p. 273—4).

C'est ainsi que se présente la question — du moins dans les parchemins. La prohibition concernant l'accès des schismatiques aux dignités fut en vigueur jusqu'en 1563, ainsi qu'il ressort du privilège de Sigismond Auguste que nous avons cité; mais d'après ce même privilège, nous voyons que cette prohibition fut à plusieurs reprises levée par le souverain, avant 1563, et Sigismond Auguste lui même, invoque des précédents. En tout cas le privilège de 1563 (conjointement avec la garantie de Sigismond I de 1522, dans l'affaire du prince d'Ostrog) prouve que ce n'est qu'à cette date de 1563 que l'égalité des orthodoxes et des catholiques fut légalement instituée en Lithuanie; car avant 1563, les intéressés avaient toujours le droit de faire appel à l'article XI-e du privilège de Horodlo et de paralyser ainsi le bon vouloir royal à l'égard des schismatiques candidats aux grandes dignités.

- 
5. Dr. STANISŁAW KUTRZEBA. Starostowie. Ich geneza i rozwój do końca XIV w. (*Das Amt der Starosten in Polen. Entstehung desselben und weitere Entwicklung bis Ende des XIV Jhd.*). (*Les origines et la juridiction des fonctionnaires royaux dits „capitanei“ (starosta) en Pologne jusqu' à la fin du XIV siècle.*)

Der Verfasser stellt in vorliegender Abhandlung dar, wann das Amt der Starosten entstanden ist und wie es sich in weiterer Folge bis zu dem Zeitpunkte entwickelte, da die Kompetenz dieser Würden-träger genau geregelt wurde. Letzteres trat ungefähr an der Scheidung des XIV und XV Jhd. ein und bis auf diese Zeit erstreckt sich auch die in dieser Arbeit durchgeführte Untersuchung.

I. Zum erstenmal treten in Polen Starosten zur Regierungszeit der böhmischen Wenzel auf. Als Wenzel I. im Jahre 1291 das Fürstentum Krakau eingenommen hatte, setzte er daselbst einen Starosten als Stellvertreter ein. Im J. 1292 vereinigte er mit Krakau noch Sandomir, im J. 1300 unterwarf er das übrige Polen. In jener Zeit finden wir neben den Starosten von Krakau-Sandomir auch für andere Teile Polens Starosten, so die von Großpolen (für die in eins vereinigten Gebiete von Kalisch und Posen), von Sieradz, Łęczyca, Kujavien (für den Brzescer Teil von Kujavien) und von Pommern. Sie sind dem Hofkämmerer des polnischen Reiches untergeben, dessen Amt nach böhmischem Vorbilde geschaffen wurde. Sie sind Vertreter des Königs auf allen Gebieten der Staatsverwaltung, sowohl was Gerichtsbarkeit als auch Militärgewalt, Finanzwesen und Polizeistrafrecht anbetrifft. Doch steht ihnen nicht die Befugnis zu, Änderungen einzuführen, Privilegien zu erteilen, Schenkungen zu machen u. s. w. Das Amt dieser Starosten geht ein, als die Wenzel Polen räumen, d. i. im J. 1306.

II. Nach 1306 finden wir Starosten nur in einem Teile Polens, und zwar in Großpolen. Dieses beherrschten in der Zeit von 1306—1312 die Fürsten von Glogau. Als ihre Stellvertreter treten Starosten auf, welche Starosten von Posen genannt werden, obwohl sich ihre Amtsgewalt über das ganze Gebiet von Großpolen erstreckte. Sie verschwanden, als Wladislaw Lokietek im J. 1312 Großpolen eingenommen hatte.

III. Unter der Regierung Lokieteks tauchen Starosten zuerst in Pommern auf, in den Jahren 1306—1310. Das Amt derselben haben daselbst die Fürsten von Kujavien (aus der inowraclaver Linie) inne. Seit 1310 finden wir einige Jahre hindurch nirgends Starosten. Doch dauert das nicht lange. Das Amt wird abermals hergestellt, aber nicht in allen Gebieten. Seit dem J. 1316 gibt es Starosten in Großpolen. Anfangs sind es entweder Starosten für beide Gebiete Großpolens, oder besondere, so für Kalisch wie für Posen. Letztere verschwinden endgiltig seit dem J. 1352, was mit der Konföderation des Matthias Borkowic im Zusammenhang zu stehen scheint. Seit dieser Zeit sind also beide Gebiete einem gemeinsamen Starosten untergeben, der schon im XV Jhd. den Titel eines Generalstarosten annimmt. In Kujavien gibt es Starosten seit 1314. Ihrer Botmäßigkeit war nur der Brzescer Teil dieses Landes unterworfen. Im J. 1383 geht derselbe in den Besitz des Fürsten von



Masovien Ziemowit über, der hier eigene Starosten einsetzt. Kujavien kommt an Polen zurück, allem Anscheine nach im J. 1394. Von dieser Zeit an setzten bereits die polnischen Könige die Starosten ein, die entweder Starosten von Kujavien oder von Brzesze heißen. Der andere Teil von Kujavien, aus Inowraclaw und Bromberg bestehend, gelangt unter polnische Oberherrschaft um das J. 1339. Für ihn werden besondere Starosten ernannt. Als im Jahre 1363 das Fürstentum Gniezkow mit Polen vereinigt wurde, wurde dasselbe eben diesen Starosten zugewiesen, die auch von da an sei es Starosten von Inowraclaw oder von Gniezkow genannt werden. Ein Teil dieses Gebietes geht nach dem Tode Kasimirs des Großen an Kasimir von Stettin (bis zum J. 1377) über. Von dieser Zeit an wieder beherrscht das gesamte Gebiet Wladislaw, Fürst von Oppeln. Unter der Regierung dieser Fürsten gibt es hier keine Starosten. Sie treten von neuem nach dem J. 1396 als Starosten von Inowraclaw oder von Bromberg auf. In Sieradz finden wir Starosten ebenfalls von 1314 angefangen. Vor dem J. 1330 erhält dieses Land einen besonderen Fürsten, der bis 1339 regiert. Zu seiner Zeit gibt es dort keine Starosten. Erst seit d. J. 1339 tauchen sie abermals auf, von nun an bereits in ununterbrochener Reihenfolge. Wahrscheinlich erhielt auch Łęczyca zu derselben Zeit Starosten, wie Kujavien und Sieradz. Im J. 1326 oder 1327 wird jedoch dieses Land von Wladislaw Lokietek an den Fürsten von Dobrzyń Wlodeko abgetreten, unter dem es keine Starosten gibt. Nach dessen Tode, im J. 1352, kehrt Łęczyca endgiltig an Polen zurück und von dieser Zeit an läßt sich bereits die Reihenfolge der Starosten feststellen. Dobrzyń erwarb Lokietek im J. 1326 oder 1327 und setzte in demselben sofort Starosten ein. Im J. 1329 bemächtigte sich dieses Landes der Deutsche Orden. An Polen kehrt es im J. 1361 zurück und abermals finden wir daselbst Starosten. Im J. 1370 geht es in den Besitz Kasimirs von Stettin, dann in den Besitz seiner Gattin Margarete, schließlich in den Wladislaws von Oppeln über, der es an den Deutschen Orden verpfändet. Ausgelöst wurde es erst im J. 1404 und in dieser Zeit wird auch für das Land das Amt der Starosten wiederhergestellt.

IV. Die Starosten treten in diesen Ländern als Stellvertreter des Monarchen auf. Ihre Wirksamkeit umfaßt alle Gebiete der fürstlichen Macht, mit dem Vorbehalte jedoch, daß ihrer Kompetenz nur die Verrichtungen zukommen, welche die Rechte des Fürsten,

resp. des Königs (seit 1320) weder einschränken noch schmälern. Er nimmt die Resignationen aller liegenden Güter entgegen, wozu vordem die Erlaubnis des Fürsten selbst durchaus eingeholt werden mußte. Diese Kompetenz des Starosten erhielt sich ungeschmälert in Großpolen, während sie in den übrigen Gebieten später eingeschränkt wurde. Der Starost fällt das Urteil in allen Zivilsachen. Als in der Folge (gegen Ende der Regierung Kasimirs des Großen) die Landgerichte als Gerichte eines niederen Typus eingeführt wurden, bleibt den Starosten das Recht des Vorsitzes in den Kolloquien (höheren Gerichten). In Großpolen erhält sich ihre ursprüngliche Amtsgewalt in dem Prinzip, daß in den Landgerichten neben dem Richter und Unterrichter als Stellvertreter des Starosten der Burggraf waltet. Die Starosten sind in den ihnen anvertrauten Gebieten die ausübende Polizeibehörde und haben für die Sicherheit derselben zu sorgen. Als Ueberrest dieser Amtsgewalt erhalten sich nach vorhergehenden Einschränkungen die auf vier Artikel herabgesetzten Starosteigerichte, deren Amtsbefugnis schon im XIV Jhd. (Sieradz) genau bestimmt wurde. Den Starosten steht die Militärgewalt zu. In ihren Händen befinden sich die Burgen. Sie bieten den Adel auf, sie führen ihn an. An sie sendet der König den Befehl zum allgemeinen Aufgebot. In gewissen Fällen sogar kann der Starost den Aufruf zum Aufgebot ohne ausdrücklichen Befehl des Königs erlassen. Die Starosten leiten die Verwaltung des Staatsgutes in ihren Bezirken. Ihnen liegt die Administration der Krongüter und, wie es scheint, auch anderer Einkünfte ob. Sie treiben die Steuern ein. Was die Administration der Güter anbelangt, so verwalten sie dieselben entweder *ad fideles manus*, d. h. daß sie dem Könige über die Verwaltung Rechenschaft ablegen müssen, oder, was öfters geschieht, als Pächter, indem sie dem König einen jährlichen, ein für allemal fest bemessenen Pachtzins zahlen. Die Starosten sind schließlich die Vollstrecker des Gesetzes, dessen „*braccia*“. Ihnen steht das Recht zu, sowohl die königlichen Verordnungen als auch die gerichtlichen Urteile zu vollziehen. Dieser Zweig ihrer Wirksamkeit ist, wie aus der Natur der Sache hervorgeht, nicht genau bestimmt.

V. In Rotrußland treten nach dessen schließlicher Einnahme Starosten im J. 1352 auf. Im J. 1370 gelangt das Land unter die Herrschaft Wladislaws von Oppeln, der dort eigene Starosten hat. Dieselben heißen, wie auch vordem, russische, selten Lemberger



Starosten. Zur Zeit Wladislaws finden wir besondere Starosten in Przemyśl und Sanok, die wahrscheinlich dem Starosten von Lemberg untergeben waren. Von 1379 bis 1387 walten in Rußland Starosten im Namen Ungarns. Andere Starosten gibt es hier in dieser Zeit nicht. Im J. 1387 vereinigt Hedwig Rußland endgiltig mit Polen. Von da an werden die Starosten von den polnischen Königen eingesetzt. Gegen Ende des XIV und in den Anfängen des XV Jhd. treten neben den russischen oder Lemberger Starosten, die etwas später den Titel Generalstarosten annehmen, auch solche von Przemyśl, Sanok, Sambor, Grodek, Halicz und Trebowla auf.

Die Kompetenz der Starosten ist hier eine ähnliche, wie in den Gebieten Großpolens. Ausgedehnter ist dieselbe, was die Gerichtsbarkeit anbetrifft, da das Starosteigericht zugleich das einzige Gericht ist. In Sachen von geringerer Bedeutung vertritt den Starosten sein Beamter, Wojewode (*palatinus castri*) geheiß. Diesen Sachverhalt änderte erst die Annahme des polnischen Rechts im J. 1435. Eine Kompetenzgrenze zwischen dem russischen und den übrigen Starosten läßt sich nicht genau ziehen. Es scheint, daß den letzteren lediglich die Gerichtsbarkeit, die Verwaltung der Krongüter und das Exekutionsrecht anvertraut waren. Jedenfalls besaßen sie keine Militärgewalt. Der russische Starost überragte sie durch seine politische Stellung und es ist anzunehmen, daß er in vieler Hinsicht gleichsam ihr Vorgesetzter war.

VI. Ohne Starosten behilft sich lange Zeit Kleinpolen. Während der Regierung Kasimirs des Großen finden sie sich in diesem Teile Polens nur in Sandez von 1352—1368, verschwinden aber dann wieder. Zwar lassen sich gewisse Versuche nachweisen, das Amt derselben ins Leben zu rufen, doch führten diese zu keinem Resultate. Als Kasimir der Große starb, gab es in Kleinpolen gar keine Starosten. Sie tauchen erst unter König Ludwig auf, und zwar gleich im Anfange seiner Regierung in Krakau, Sandomir, Radom, Lublin und Biecz. Es scheint, daß diesem Amte das des *iudex generalis terre*, das sich in Sandez findet, entspricht. Erst gegen Ende des XIV oder sogar erst im XV Jhd. entstehen Starosteien in Opoczno, Chęciny und Korezyn. Der Wirkungskreis dieser Starosten ist bedeutend beschränkt. Sie sind nicht Generalstarosten, ihre Amtsgewalt erstreckt sich nicht über das ganze Land, wie in Großpolen, Sieradz u. s. w. Die Verwaltung der Krongüter liegt nicht in ihrer Hand, sie ist dem Krakauer Großschaffner zugeteilt. Der

Starost erhält nur eine seinem Amte zukommende Versorgung, die oft in klingender Münze besteht. Es fehlen ihnen die militärischen Attribute. Auf dem Gebiete der Gerichtsbarkeit rivalisieren sie mit den Landgerichten; doch nur ein verhältnismäßig geringer Teil der Geschäfte fällt ihnen zu. Sie sind die ausübende Behörde, die Vollstrecker der königlichen Verordnungen — das ist ihre Hauptaufgabe. Sie haben alle dieselbe Amtsbefugnis, keiner überragt in dieser Hinsicht die anderen.

VII. Die Entstehung des Starostenamtes ist in der Gestaltung der politischen Verhältnisse zu suchen. So lange Polen aus kleinen Fürstentümern bestand, verwaltete jeder Fürst sein Land selbst. Erst wenn der Fürst nicht imstande war, alles persönlich zu überwachen, setzt er Starosten ein. Dies geschah unter den Wenzel, die nicht in Polen residierten, also gezwungen waren, Stellvertreter zu ernennen, welche statt ihrer die Staatsgeschäfte besorgten. Dies war die Ursache, daß unter Lokietek Starosteien geschaffen wurden, da sein Reich so an Ausdehnung zugenommen hatte, daß er derartiger Stellvertreter nicht entbehren konnte. Deswegen auch verschwinden gewöhnlich die Starosten, wenn gewisse Gebiete unter Fürsten ihre Selbständigkeit wiedergewinnen, so z. B. in Sieradz und Łęczyca. Daraus erhellt auch, daß es in Klempolen bis zum Aussterben der Piasten keine Starosten gab (da sich der König in diesem Lande aufzuhalten pflegte). Der Begriff des Starostenamtes bildet sich mit der Zeit heraus. Ihre Stellung entspricht dem Begriff des Vikariats im Kirchenrecht. Anfangs ist der Starost ein *alter ego* des Fürsten. Später jedoch werden den Verhältnissen entsprechend seine Attribute genauer bestimmt. Als Starosten in Klempolen eingeführt werden, so sind dieselben ebendeswegen nichts weiter als Beamte mit genau vorgeschriebener Kompetenz, die um so mehr eingeschränkt ist, als sich in gewissen Richtungen die Kompetenz anderer Behörden (Großschaffner, Gerichte) ausgebildet hatte. Ein charakteristisches Merkmal der Organisation der Starosten ist die Verquickung staatlicher und privatrechtlicher Begriffe. Besonders wichtig für den Fürsten ist die Frage, die Einkünfte von den in den einzelnen Gebieten gelegenen Krongütern betreffend. Diese Einkünfte verpachtet er oder er läßt sie verwalten, wobei er gleichzeitig derselben Person staatsrechtliche Gewalt verleiht. Dieser privatrechtliche, finanzielle Faktor tritt fast übermäßig stark hervor, ist dem staat-



lichen gleichgeordnet, jedenfalls nicht untergeordnet. Gegen Ende des XIV und zu Anfang des XV Jhd. ist die Organisation der Starosten genau festgestellt und geregelt und bleibt, im großen und ganzen ihre ursprüngliche Form bewahrend, bis zum Untergange Polens bestehen.

---

Nakładem Akademii Umiejętności,  
pod redakcją Sekretarza generalnego Stanisława Smolki.

Kraków, 1903. — Drukarnia Uniwersytetu Jagiellońskiego, pod zarządem J. Filipowskiego

16 Kwietnia 1903.

# PUBLICATIONS DE L'ACADÉMIE

1873 — 1902

Librairie de la Société anonyme polonaise

(Spółka wydawnicza polska)

à Cracovie.

## Philologie. — Sciences morales et politiques.

»Pamiętnik Wyd. filolog. i hist. filozof.« (*Classe de philologie, Classe d'histoire et de philosophie. Mémoires*), in 4-to, vol. II—VIII (38 planches, vol. I épuisé). — 118 k

»Rozprawy i sprawozdania z posiedzeń Wyd. filolog.« (*Classe de philologie. Séances et travaux*), in 8-vo, volumes II—XXXIII (vol. I épuisé). — 258 k.

»Rozprawy i sprawozdania z posiedzeń Wyd. hist. filozof.« (*Classe d'histoire et de philosophie. Séances et travaux*), in 8-vo, vol. III—XIII, XV—XLII, (vol. I. II. XIV épuisés, 61 pl.) — 276 k.

»Sprawozdania komisji do badania historii sztuki w Polsce.« (*Comptes rendus de la Commission de l'histoire de l'art en Pologne*), in 4-to, vol. I—VI (115 planches, 1040 gravures dans le texte). — 77 k.

»Sprawozdania komisji językowej.« (*Comptes rendus de la Commission de linguistique*), in 8-vo, 5 volumes. — 27 k.

»Archiwum do dziejów literatury i oświaty w Polsce.« (*Documents pour servir à l'histoire de la littérature en Pologne*), in 8-vo, 10 vol. — 57 k.

---

Corpus antiquissimorum poetarum Poloniae latinorum usque ad Joannem Cochanovium, in 8-vo, 4 volumes.

Vol. II, Pauli Crosnensis atque Joannis Visliciensis carmina, ed. B. Kruczkiewicz. 4 k. Vol. III, Andreae Cricii carmina ed. C. Morawski. 6 k. Vol. IV, Nicolai Hussoviani Carmina, ed. J. Pelczar. 3 c. — Petri Roysii carmina ed. B. Kruczkiewicz. 12 k.

»Biblioteka pisarzy polskich.« (*Bibliothèque des auteurs polonais du XVI et XVII siècle*), in 8-vo, 41 livr. 51 k. 80 h.

Monumenta medii aevi historica res gestas Poloniae illustrantia, in 8-vo imp., 15 volumes. — 162 k.

Vol. I, VIII, Cod. dipl. eccl. cathedr. Cracov. ed. Piekosiński. 20 k. — Vol. II, XII et XIV. Cod. epistol. saec. XV ed. A. Sokolowski et J. Szujski; A. Lewicki. 32 k. — Vol. III, IX, X, Cod. dipl. Minoris Poloniae, ed. Piekosiński. 30 k. — Vol. IV, Libri antiquissimi civitatis Cracov. ed. Piekosiński et Szujski. 10 k. — Vol. V, VII, Cod. diplom. civitatis Cracov. ed. Piekosiński. 20 k. — Vol. VI, Cod. diplom. Vitoldi ed. Prochaska. 20 k. — Vol. XI, Index actorum saec. XV ad res publ. Poloniae spect. ed. Lewicki. 10 k. — Vol. XIII, Acta capitulum (1408—1530) ed. B. Ulanowski. 10 k. — Vol. XV, Rationes curiae Vladislai Jagellonis et Hedvigis, ed. Piekosiński. 10 k.

Scriptores rerum Polonicarum, in 8-vo, 11 (I—IV, VI—VIII, X, XI, XV, XVI, XVII) volumes. — 162 k.

Vol. I, Diaria Comitiorum Poloniae 1548, 1553, 1570. ed. Szujski. 6 k. — Vol. II, Chroniconum Barnardi Vapovii pars posterior ed. Szujski. 6 k. — Vol. III, Stephani Medeksza commentarii 1654 — 1668 ed. Seredyński. 6 k. — Vol. VII, X, XIV, XVII Annales Domus professorum S. J. Cracoviensis ed. Chotkowski. 14 k. — Vol. XI, Diaria Comitiorum R. Polon. 1587 ed. A. Sokolowski. 4 k. — Vol. XV, Analecta Romana, ed. J. Korzeniewski. 14 k. — Vol. XVI, Stanislai Temberski Annales 1647—1656, ed. V. Czermak. 6 k.

Collectanea ex archivo Collegii historici, in 8-vo, 8 vol. — 48 k.

Acta historica res gestas Poloniae illustrantia, in 8-vo imp., 15 volumes. — 156 k.

Vol. I, Andr. Zbrzydowski, episcopi Vladisl. et Cracov. epistolae ed. Wislocki 1546—1553. 10 k. — Vol. II, (pars 1. et 2.) Acta Joannis Sobieski 1629—1674. ed. Kluczycki. 20 k. —



Vol. III, V, VII, Acta Regis Joannis III. (ex archivo Ministerii rerum exterarum Gallici) 1674—1683 ed. Waliszewski. 30 k. — Vol. IV, IX, (pars 1. et 2.) Card. Stanisłai Hosii epistolae 1525—1558 ed. Zakrzewski et Hipler. 30 k. — Vol. VI, Acta Regis Ioannis III ad res expeditionis Vindobonensis a. 1683 illustrandas ed. Kluczycki. 10 k. — Vol. VIII (pars 1. et 2.), XII (pars 1. et 2.), Leges, privilegia et statuta civitatis Cracoviensis 1507—1795 ed. Piekosiński. 40 k. Vol. X, Lauda conventuum particularium terrae Dobrinensis ed. Kluczycki. 10 c. — Vol. XI, Acta Stephani Regis 1576—1586 ed. Polkowski. 6 k.

Monumenta Poloniae historica, in 8-vo imp., vol. III—VI. — 102 k.

Acta rectoralia almae universitatis Studii Cracoviensis inde ab anno MCCCCLXIX, ed. W. Wisłocki. T. I, in 8-vo. — 15 k.

»Starodawne prawa polskiego pommiki.« (*Anciens monuments du droit polonais*) in 4-to, vol. II—X. — 72 k.

Vol. II, Libri iudic. terrae Cracov. saec. XV, ed. Helcel. 12 k. — Vol. III, Correctura statutorum et consuetudinum regni Poloniae a. 1532, ed. Bobrzyński. 6 k. — Vol. IV, Statuta synodalia saec. XIV et XV, ed. Heyzmann. 6 k. — Vol. V, Monumenta literar. rerum publicanum saec. XV, ed. Bobrzyński. 6 k. — Vol. VI, Decreta in iudiciis regalibus a. 1507—1531 ed. Bobrzyński. 6 k. — Vol. VII, Acta expedition. bellic. ed. Bobrzyński, Inscriptions ceno-diales ed. Ulanowski. 12 k. — Vol. VIII, Antiquissimi libri iudiciales terrae Cracov. 1374—1400 ed. Ulanowski. 16 k. — Vol. IX, Acta iudicii feodalis superioris in castro Golez 1405—1546. Acta iudicii criminalis Muszynensis 1647—1765. 6 k. — Vol. X, p. 1. Libri formularum saec. XV ed. Ulanowski. 2 k.

Volumina Legum. T. IX. 8-vo, 1889. — 8 k.

### Sciences mathématiques et naturelles.

»Pamiętnik.« (*Mémoires*), in 4-to, 17 volumes (II—XVIII, 178 planches, vol. I épuisé). — 170 k.

»Rozprawy i sprawozdania z posiedzeń.« (*Séances et travaux*), in 8-vo, 41 vol. (319 planches). — 376 k.

»Sprawozdania komisji fizyograficznej.« (*Comptes rendus de la Commission de physigraphie*), in 8-vo, 35 volumes (III. VI — XXXIII, 67 planches, vol. I. II. IV. V épuisés). — 274 k. 50 h.

»Atlas geologiczny Galicyi.« (*Atlas géologique de la Galicie*), in fol., 12 livraisons (64 planches) (à suivre). — 114 k. 80 h.

»Zbiór wiadomości do antropologii krajowej.« (*Comptes rendus de la Commission d'anthropologie*), in 8-vo, 18 vol. II—XVIII (100 pl., vol. I épuisé). — 125 k.

»Materiały antropologiczno-archeologiczne i etnograficzne.« (*Matériaux anthropologiques, archéologiques et ethnographiques*), in 8-vo, vol. I—V, (44 planches, 10 cartes et 106 gravures). — 32 k.

»Świętek J., »Lud nadrabski, od Gdowa po Bochnią.« (*Les populations riveraines de la Raba en Galicie*), in 8-vo, 1894. — 8 k. Górski K., »Historia piechoty polskiej« (*Histoire de l'infanterie polonaise*), in 8-vo. 1893. — 5 k. 20 h. »Historia jazdy polskiej« (*Histoire de la cavalerie polonaise*), in 8-vo, 1894. — 7 k. Balzer O., »Genealogia Piastów.« (*Généalogie des Piasts*), in 4-to, 1896. — 20 k. Finkel L., »Bibliografia historii polskiej.« (*Bibliographie de l'histoire de Pologne*) in 8-vo, vol. I et II p. 1—2, 1891—6. — 15 k. 60 h. Dickstein S., »Hoëne Wroński, jego życie i dzieła.« (*Hoëne Wroński. sa vie et ses oeuvres*), lex. 8-vo, 1896. — 8 k. Federowski M., »Lud białoruski« (*L'Ethnographie de la Russie Blanche*), in 8-vo, vol. I—II. 1897. 13. k.

»Rocznik Akademii.« (*Annuaire de l'Académie*), in 16-o, 1874—1898 25 vol. 1873 épuisé) — 33 k. 60 h.

»Pamiętnik 15-letniej działalności Akademii.« (*Mémoire sur les travaux de l'Académie 1873—1888*), 8-vo, 1889. — 4 k.